

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE GRIGNY

DEL-2023-017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE**

Séance du Lundi 13 mars 2023

L'An deux mille vingt-deux, le Lundi treize mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Date de convocation : 06 mars 2023

Nombre de membres :

- En exercice : 35
- Présents : 22
- Votants : 30

Présents : P. RIO – Y. LE BRIAND – L. CAMARA – C. TAWAB KEBAY – G. DJEARAMIN – S. BELLAHMER – A. ZERKAL – P. LOUISON – M. GAMIETTE – M. ISSA – M. SOILIH – A.M. ABOUDOU – S. CHABROT – L. JACQUEMIN – S.L. DIARRA – I. KEDDOU – A. KÖSE – K. OUKBI – S. GIBERT – J. BOUBENDIR – M. FOLLY – D. BRIVADY.

Excusés Représentés : F. OGBI représentée par C. TAWAB KEBAY – F. MAHFOUD représentée par I. KEDDOU – J. BORTOLI représenté par P. RIO – M. AUBRY représentée par A. ABOUDOU – R.M. THUILOT représentée par L. CAMARA – S. GHENAIM représentée par Y. LE BRIAND – N. KENYA représentée par K. OUKBI – O.C. N'DIAYE représenté par S. GIBERT.

Délibération N° DEL – 2023 – 017 : Compte de gestion 2022 – Budget Annexe AFUL de la rue Renoir

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion présenté par Madame la Trésorière de Grigny indiquant les résultats de l'exercice 2022,

Vu le compte administratif 2022 du budget annexe AFUL de la rue Renoir présenté par Monsieur le Maire,

Vu l'avis de la Commission Ressources du mercredi 08 mars 2023.

Délibère, et,

Approuve le compte de gestion 2022 du budget annexe AFUL de la rue Renoir dont les résultats s'établissent comme suit :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Titres de recettes émis (b)	7 293,16 €	0,00 €	7 293,16 €
Réductions de titres (c)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes nettes (d = b - c)	7 293,16 €	0,00 €	7 293,16 €
DEPENSES			
Mandats émis (f)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Annulation de mandats (g)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses nettes (h = f - g)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	7 293,16 €	0,00 €	7 293,16 €
(h - d) Déficit	0,00 €	0,00 €	0,00 €
REPRISE DE RESULTAT	56 772,35 €	0,00 €	56 772,35 €
RESULTAT DE CLOTURE	64 065,51 €	0,00 €	64 065,51 €

Déclare que ce compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve,

Dit que ce compte de gestion est conforme au compte administratif 2022 du budget annexe AFUL de la rue Renoir.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,


 Le Maire,
 Philippe RIO

Vote pour : 25

Vote contre : 2 (K. OUKBI, N. KENYA)

Abstention : 3 (S. GIBERT, C.O. N'DIAYE, J. BOUBENDIR)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le

Transmis en Préfecture le 2 MARS 2023

23 MARS 2023

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification